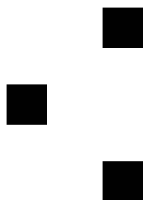




Rapport
du
COMITÉ EXÉCUTIF

ORIENTATIONS



I. DÉVELOPPEMENT DE LA FÉDÉRATION

1. Le recrutement de nouveaux affiliés pour la fédération est un sujet de préoccupation constante. La CSN a toujours priorisé la syndicalisation comme moyen permettant d'améliorer les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs, mais aussi celles de l'ensemble de la population, y compris de celles et ceux qui sont déjà syndiqués. Notre fédération est présente principalement dans trois grands secteurs, chacun de ceux-ci a ses particularités quant à l'état de la syndicalisation dans son secteur. Par ailleurs, la FNEEQ n'occupe pas tout l'espace qui lui est permis par sa juridiction inscrite à ses Statuts et règlements. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- intensifie ses efforts pour recruter de nouveaux membres, en priorité parmi les non syndiqués et les syndiqués non affiliés ;
 - invite le Regroupement cégep à faire, à l'intérieur de son bilan de négociation, l'analyse des effets de la division en trois fédérations des enseignantes et des enseignants de cégep, de sorte à ce que la fédération développe des axes stratégiques d'intervention en vue de la prochaine période de changement d'allégeance ;
 - identifie des cibles prioritaires dans de nouveaux secteurs couverts par notre champ de juridiction.
2. Les préoccupations, les besoins et les attentes des syndicats en matière de formation ont progressivement débordé le cadre strict de la convention collective. Ainsi, les problématiques de la santé mentale, de la violence en milieu de travail ou celles des droits et des conditions de travail des personnes à statut précaire interpellent de



plus en plus les syndicats comme elles intéressent les membres qu'ils représentent. Dans l'optique de répondre aux besoins particuliers de formation des syndicats et de susciter de façon large la réflexion sur les grandes questions de l'heure, le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- révisé l'organisation de la formation de sorte à couvrir les besoins, notamment sur les thèmes suivants :
 - le règlement des litiges,
 - la négociation collective,
 - les droits et la vie syndicale des personnes à statut précaire,
 - l'action syndicale en prévention,
 - la santé mentale et l'organisation du travail,
 - les avantages sociaux ;
 - instaure un lieu d'échange large (colloque) qui donnerait l'occasion aux enseignantes et aux enseignants d'être saisis de problématiques particulières ;
 - constitue une banque de personnes formatrices à partir des membres des différents comités fédéraux ;
 - favorise une approche intégrée de la formation en recourant aux expertises de la CSN et à celles des différentes fédérations ou conseils centraux.
3. En 1997, dans le cadre du programme de départ volontaire à la retraite, plusieurs enseignantes et enseignants de cégep et d'établissement d'enseignement privé ont quitté l'enseignement. Plusieurs parmi eux avaient milité activement. Dans les prochaines années, l'ampleur des départs sera importante, ainsi notre membership sera considérablement modifié. Par ailleurs, nous sommes confrontés à de nouvelles problématiques, dont celle de la croissance du travail atypique. Tout cela milite pour que nous nous attaquions sérieusement à l'impact de ces



nouvelles réalités sur notre travail syndical. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- mène une réflexion sur les nouvelles réalités syndicales en éducation, notamment sur l'action syndicale.

II. LA PLACE DE LA FNEEQ AU QUÉBEC ET DANS LE MONDE

1. Le mouvement de mondialisation des économies, qui a cours depuis les années 80, va en s'amplifiant. Les travaux qui se poursuivent au sein de l'OMC et ceux pour mettre en place une ZLÉA (Zone de libre échange des Amériques) nous concernent directement.

La prochaine rencontre d'importance concernant la ZLÉA se tiendra à Québec en avril 2001. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- fasse les démarches nécessaires pour s'affilier à l'Internationale de l'Éducation de la Confédération internationale des syndicats libres ;
 - contribue ainsi à développer des alternatives syndicales et populaires face aux projets de libéralisation économique qui compromettent nos choix sociaux ;
 - favorise la mobilisation des membres en marge du Sommet du Québec 2001, notamment en diffusant de l'information sur les impacts d'un éventuel traité en vue de créer la ZLÉA.
2. L'Assemblée générale de l'ONU a proclamé, en novembre 1997, l'an 2000 comme l'*Année internationale de la culture de la paix*. L'organisation non gouvernementale



Les éducateurs pour la paix tiendra une Conférence mondiale sur cette question à Paris, en juillet 2000. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- reconfirme sa volonté de promouvoir une culture de paix ;
 - adhère à la déclaration sur l'éducation à la paix ;
 - invite les syndicats à organiser des activités sur cette question, en collaboration avec les autres syndicats et associations étudiantes de leur établissement ;
 - participe à la campagne pour recueillir cent millions de signatures au Manifeste 2000.
3. Dans le but de trouver des alternatives à la pauvreté et à la violence, les femmes ont, au fil des ans, mis sur pied des coopératives, des groupes de défense des droits, des syndicats, des centres de femmes, etc. En 1995, elles se sont mobilisées autour de la marche *Du pain et des roses*. Pendant dix jours, quelques centaines de femmes ont traversé le Québec pour dénoncer et mettre un terme à la pauvreté. Souhaitant aller plus loin et déterminées à enrayer ces deux fléaux, elles ont par la suite initié un projet grandiose, celui de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Aujourd'hui, 153 pays et plus de 4 000 groupes ont adhéré à la Marche. En appui aux revendications et aux actions mises de l'avant par la Marche mondiale, le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :
- soutienne les diverses activités et démarches entreprises par les syndicats en ce qui concerne l'organisation locale ou régionale de la MMF ;



- mobilise les enseignantes et les enseignants pour le grand rassemblement québécois prévu le 14 octobre 2000 ;
- suscite et encourage des solidarités entre les femmes d'ici et d'ailleurs ;
- se penche sur les suites à donner à la MMF, notamment au chapitre des revendications québécoises.

III. POUR UN SYSTÈME D'ÉDUCATION DE QUALITÉ

1. À la suite des États généraux sur l'éducation, le MEQ, dans le plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, se fixait d'ambitieux objectifs de diplomation et ce, à tous les ordres d'enseignement. Ainsi, en l'an 2010, 85 % des élèves d'une génération devraient avoir obtenu un DES avant l'âge de 20 ans, 60 % un DEC et 30 % un baccalauréat. Plus récemment au Sommet du Québec et de la Jeunesse, on se donnait un autre objectif, soit celui d'atteindre une qualification de 100 % des jeunes en fonction du choix et du potentiel de chacune et chacun. Pour ce faire, il fut notamment conclu que chacun des établissements d'enseignement (primaire, secondaire, collégial et universitaire) devait se doter d'un plan de réussite. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- réaffirme qu'elle souscrit à ce qu'on se fixe comme société d'ambitieux objectifs de diplomation et de qualification ;
- rappelle que l'augmentation de la réussite passe avant tout par une amélioration de l'encadrement aux élèves, laquelle repose en tout premier lieu sur une diminution du ratio maître-élèves ;



- favorise une meilleure intégration à la vie des établissements des personnes à statut précaire ;
 - réclame que les enseignantes et les enseignants soient réellement consultés avant que soit élaboré et mis en œuvre un plan d'action sur la réussite ;
 - insiste pour que les mesures mises en place pour favoriser une hausse de la qualification ne conduisent ni à un affaiblissement de la formation générale, ni à des formations cul-de-sac ; en ce sens, une attention toute particulière doit être apportée aux passerelles et à l'harmonisation interordres.
2. La question de l'évaluation dans l'enseignement est grandement d'actualité. Celle-ci resurgit notamment par les travaux en cours au Conseil supérieur de l'éducation sur l'évaluation institutionnelle et par la volonté ministérielle affirmée dans la Politique des universités pour que des indicateurs de performances soient établis. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :
- réaffirme notre adhésion au principe démocratique à l'effet que les organismes publics, donc financés par l'État, aient l'obligation de rendre compte de leurs activités à la population ;
 - réaffirme que l'obligation de rendre des comptes doit se faire dans le respect de l'autonomie professionnelle et des libertés académiques ;
 - réclame que toute évaluation de l'enseignement soit formative, c'est-à-dire qu'elle doive permettre uniquement aux acteurs concernés de travailler à l'amélioration de la qualité d'enseignement en favori-



sant la mise en place de politiques d'assistance professionnelle ;

- affirme que l'évaluation dans l'enseignement est chose complexe et qu'en conséquence, elle doit prendre en considération de multiples facteurs et ne peut se résumer qu'à quelques indicateurs quantitatifs comme le taux de réussite scolaire ;
- poursuive sa lutte contre le morcellement du réseau et réaffirme que le DEC doit demeurer un diplôme national et qu'en conséquence, l'évaluation institutionnelle ne doit pas devenir un processus d'habilitation pour les collèges à décerner leurs propres diplômes ;
- exige que le financement des établissements ne soit d'aucune façon lié à des résultats d'évaluation ou à des indicateurs de performance.

3. Sous peu, devrait être rendu public un projet de politique gouvernementale en matière de formation continue. Ceci aura certes des impacts sur l'éducation des adultes, mais les orientations qu'elle contiendra peuvent également avoir des incidences sur l'éducation des jeunes. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- continue de réclamer la tenue d'une large consultation publique sur ce projet de politique ;
- réaffirme la nécessité de répondre à l'ensemble des besoins de la population québécoise en insistant sur l'importance de rétablir un meilleur équilibre entre les trois volets que devrait couvrir une telle politique :
 - formation de base (alphabétisation, francisation),
 - formation à l'emploi,
 - éducation à la citoyenneté,



et conséquemment, exige un financement adéquat pour chacun de ces volets ;

- affirme la nécessité que soit reconnue la diversité des cheminements scolaires et extrascolaires des adultes ;
- demeure vigilante sur le maintien des emplois existants et l'amélioration des conditions de travail.

4. Les technologies de l'information et des communications (TIC) prennent de plus en plus de place dans l'enseignement. Celles-ci risquent d'avoir un impact sur nos pratiques enseignantes et sur nos emplois. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- affirme que le développement de la formation à distance, facilité par l'établissement des TIC, doit se faire dans une perspective d'améliorer l'accessibilité aux études et non dans le but de favoriser la compétition entre les établissements ;
- affirme que toute implantation de ces technologies doit se faire dans le cadre d'un plan de développement tout en protégeant les emplois existants ;
- réclame que toute implantation de ces technologies s'accompagne de mesures de perfectionnement appropriées ;
- affirme que cela ne doit pas compromettre la nécessaire autonomie professionnelle que doivent conserver les enseignantes et les enseignants.



5. Les services publics ont subi, au cours des cinq dernières années, un niveau de compression sans précédent ; ceci a compromis leur caractère universel, accessible et gratuit. Bien que lors de la présentation du dernier budget Landry, un plan de réinvestissement ait été annoncé, les réinjections d'argent sont loin de combler les coupures des dernières années et les besoins grandissants de la population du Québec en matière d'éducation. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- continue de réclamer que les éventuels surplus budgétaires du gouvernement du Québec soient prioritairement réinvestis dans les services publics, en particulier l'éducation, et dans des mesures pour contrer l'exclusion sociale plutôt que dans des baisses d'impôt ou le remboursement de la dette ;
- réclame que dans le réinvestissement en éducation, on priorise des mesures qui favorisent l'accessibilité, notamment dans les régions, et permettent l'amélioration de la qualité de l'encadrement ;
- affirme qu'elle exercera une vigilance de tous les instants face aux pressions du marché sur le système public, plus particulièrement en ce qui concerne l'introduction de la publicité, le financement privé des établissements publics et la hiérarchisation des institutions au nom de la mondialisation ;
- exige que le gouvernement fédéral hausse de façon substantielle les transferts aux provinces à travers la péréquation et le transfert social canadien.



IV. LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

1. Au cours des années, différentes mesures ont été adoptées pour assurer un milieu de travail qui favorise l'intégrité physique et psychologique des personnes. Aujourd'hui, force nous est de constater que malgré les progrès accomplis, trop de personnes, particulièrement des femmes, se retrouvent encore confrontées à des individus ou à des milieux de travail hostiles. Pour briser le mur du silence forgé autour d'elles et l'isolement dans lequel plusieurs se retrouvent, le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :
 - continue de dénoncer toutes les formes de violence dans les milieux de travail ;
 - contribue à la révision ou à l'implantation de politiques contre le harcèlement sexuel ;
 - affine son expertise par l'analyse de l'application des politiques contre le harcèlement sexuel en vigueur dans les établissements d'enseignement et ce, afin d'en évaluer l'efficacité ;
 - développe une expertise en matière d'égalité professionnelle à l'égard des enseignantes et des étudiantes regroupées dans des disciplines ou dans des options non traditionnelles.
2. La question de la santé mentale au travail préoccupe de plus en plus les enseignantes et les enseignants. Suite à la réalisation d'une enquête effectuée auprès du personnel enseignant des cégeps, un lien étroit entre la prévention et l'organisation du travail a pu être établi. Dans cette veine, le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :
 - poursuive les recherches sur la santé mentale des enseignantes et des enseignants des niveaux pri-



maire, secondaire et universitaire et ses liens avec l'organisation du travail ;

- élabore et contribue à l'implantation de mesures de prévention en santé mentale ;
- étudie la question du harcèlement psychologique en milieu de travail ;
- contribue à la lutte pour faire reconnaître l'épuisement professionnel comme étant une maladie reliée à la profession enseignante.

3. En regard des transformations du marché du travail, de la multiplication des formes atypiques de l'emploi et des différentes réformes en éducation, les enseignantes et les enseignants sont confrontés à des réalités et à des décisions qui vont de plus en plus à l'encontre des exigences dévolues à un enseignement de qualité. Dans le souci de resserrer les liens entre la qualité de l'éducation et la qualité de vie au travail et dans la société, le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- entreprenne des démarches auprès du gouvernement du Québec pour qu'il développe et offre un programme de subventions ou des mesures fiscales qui compenseraient une partie de la perte du pouvoir d'achat des personnes ayant adhéré à un programme de réduction du temps de travail ; ceci, dans le cadre de la politique de la FNEEQ sur le partage du travail dans l'enseignement ;
- accorde une attention particulière à la multiplication des attestations d'études collégiales (AEC) offertes par l'Éducation des adultes, et évalue les effets sur l'emploi du déplacement des clientèles de l'enseignement régulier vers l'Éducation des adultes ;



- propose des stratégies pour permettre aux syndicats d'intervenir sur la Formation continue, notamment en ce qui concerne les conditions de travail et les contenus de formation ;
- étudie la question de la sous-traitance effectuée dans des programmes d'enseignement, tels sports-étude ou arts-étude, et qui suscite des appréhensions à l'égard de l'application prochaine de la réforme des curriculum au primaire et au secondaire ;
- encourage toute mesure qui a comme objectif prépondérant la stabilisation de l'emploi et l'enrichissement de la tâche des chargé-es de cours des universités.

